



Secrétariat

Distr.  
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/2004/7  
5 mars 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT DES  
MARCHANDISES DANGEREUSES ET DU SYSTÈME  
GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET  
D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Sous-Comité d'experts du transport  
des marchandises dangereuses

Vingt-cinquième session, 5-14 juillet 2004  
point 7 de l'ordre du jour provisoire

PROPOSITIONS DIVERSES D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT TYPE  
SUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Proposition d'amendement de la formule-cadre pour le transport multimodal  
de marchandises dangereuses (chap. 5.4, sect. 5.4.1)

Communication de l'International Vessel Operators Hazardous  
Materials Association, Inc. (VOHMA)

**Généralités**

1. La treizième édition révisée des Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlement type (ST/SG/AC.10/1/Rev.13, vol. II), chapitre 5.4, figure 5.4.1, contient un exemple de formule-cadre pour le transport multimodal de marchandises dangereuses, qui peut servir aussi bien de déclaration de marchandises dangereuses que de certificat d'emportage de conteneur pour le transport multimodal de marchandises dangereuses. La formule-cadre contient en outre une rubrique «AÉRONEF PASSAGER ET CARGO» dans la case n° 8 et une rubrique «numéro de vol» dans la case n° 10.

2. Le document 9284-AN/905 de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ne contient pas de formule-cadre pour la déclaration de marchandises dangereuses. Cependant, dans sa réglementation relative au transport de marchandises dangereuses, l'Association du transport aérien international (IATA), qui est l'organisation chargée d'arrêter les normes régissant le transport aérien international de marchandises dangereuses, n'autorise pas l'utilisation de

la formule-cadre dans le transport aérien, lui préférant la formule définie au paragraphe 8.1.1 de sa propre réglementation. C'est pourquoi les rubriques concernant les aéronefs et le numéro de vol n'ont pas leur place dans la formule-cadre.

3. Ces rubriques réservées au transport aérien sont souvent trompeuses pour les personnes chargées de remplir les formules-cadres ou d'utiliser les informations indispensables qu'elles contiennent pour respecter d'autres réglementations, par exemple en ce qui concerne le marquage ou le placardage des conteneurs.

4. Il est regrettable que la déclaration de l'expéditeur soit située entre les cases n° 7 et n° 8, et non pas à proximité de la case n° 22 que l'expéditeur est censé remplir.

5. On aurait quelques bonnes raisons de faire figurer le reçu de l'organisation destinataire dans la formule-cadre, mais il est très rarement signé car la plupart des conteneurs ou des chargements internationaux sont scellés pour ne pas pouvoir être ouverts pendant le transport. Le chauffeur du transporteur ne peut pas être tenu responsable de l'état d'une marchandise contenue dans une unité de transport scellée.

6. Le paragraphe 5.4.4 de l'ADR contient lui aussi la formule-cadre, sur les bords de laquelle des hachures ont été rajoutées. Quant au Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG), il contient, au paragraphe 5.4.5.1, la formule recommandée par le Règlement type à la figure 5.4.1. Alors que le paragraphe 5.4.1.2 du Code IMDG stipule qu'aucune forme n'est imposée à un document de transport de marchandises dangereuses, certains gouvernements, parce que leur réglementation nationale renvoie au Code IMDG, refusent toute autre réglementation pour les envois de marchandises dangereuses sur leur territoire. Cependant, de nombreux expéditeurs et transporteurs qui font acheminer ou acheminement des marchandises dangereuses par bateau, avec d'éventuels transbordements pour des trajets par route ou par chemin de fer, n'utilisent pas la formule recommandée, parce que leurs employés sont souvent déroutés par les renseignements bizarres qui y sont demandés. Les envois de conteneurs peuvent être retardés, voire bloqués, lorsque la formule recommandée n'est pas présentée. La VOHMA avait déjà soumis une proposition au Sous-Comité des marchandises dangereuses, des cargaisons solides et des conteneurs de l'OMI à sa septième session (DSC 7/3/14), l'invitant à remanier la formule-cadre pour le transport multimodal de marchandises dangereuses et lui proposant une formule amendée. Plusieurs délégations se sont ralliées à cette proposition mais il a été proposé que la VOHMA soumette d'abord sa proposition à l'examen du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses de l'ONU afin de préserver l'harmonisation.

7. Simplifier la formule recommandée en n'y incluant que des données pertinentes irait dans le sens de la sécurité sans nuire à l'efficacité fonctionnelle du document. Idéalement, un document de transport multimodal devrait seulement contenir les renseignements nécessaires à la réservation, au transport et à la description des marchandises dangereuses sur un support papier ou sous forme électronique, utilisable dans le transport routier, ferroviaire ou maritime et les transbordements entre modes dans les échanges internationaux.

### **Proposition**

8. La VOHMA propose que la formule-cadre pour le transport multimodal de marchandises dangereuses soit amendée et remaniée de façon à supprimer les rubriques inutiles concernant les envois de marchandises dangereuses par avion, en ajoutant des rubriques qui seraient utiles aux transporteurs intermodaux et en repositionnant certains champs de données, avec l'objectif général d'éviter toute confusion et de promouvoir la sécurité dans le transport intermodal.

### Mesures que devra prendre le Sous-Comité

9. Le Sous-Comité est prié d'examiner le projet de formule-cadre pour le transport multimodal de marchandises dangereuses annexé au présent document (en remplacement de la formule-cadre du paragraphe 5.4.1) et de prendre les mesures appropriées.

(Figure 5.4.1) PROPOSITION DE FORMULE-CADRE POUR LE TRANSPORT MULTIMODAL DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Expéditeur		Numéro du document de transport		
		Page 1 de    pages	Numéro de référence de l'expéditeur	
		Numéro de réservation	Numéro de référence du transitaire	
Destinataire		Transporteur (à remplir par le transporteur)		
Nom du navire et voyage		Numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence (avec code d'accès international)		
		Informations complémentaires concernant la manutention		
Lieu de réception	Port/lieu de chargement			
Port/lieu de déchargement	Destination finale			
Plaques-étiquettes/panneaux				
Marques d'expédition	*Nombre et type de colis/	Description des marchandises (n° ONU, désignation officielle de transport, classe et groupe d'emballage)	Masse brute (kg)	Quantité nette d'explosif (classe 1 seulement)
<i>Joindre un ou des feuillets supplémentaires si nécessaire</i>				
Numéro d'identification ou numéro d'immatriculation du véhicule	Numéro(s) de scellement	Dimensions et type de conteneur/véhicule	Tare (kg)	Masse brute totale (y compris tare) (kg)
<b>CERTIFICAT D'EMPOTAGE/DE CHARGEMENT</b> Je déclare que les marchandises ont été empotées dans le conteneur/véhicule décrit ci-dessus conformément aux dispositions applicables**  <b>À REMPLIR ET À SIGNER POUR TOUT CHARGEMENT EN CONTENEUR/VÉHICULE (À L'EXCEPTION DES CITERNES) PAR LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'EMPOTAGE/ DU CHARGEMENT CONFORMÉMENT AU 5.4.2.1.</b>		<b>DÉCLARATION DE L'EXPÉDITEUR</b> Je déclare que le contenu de ce chargement est décrit ci-dessous de façon complète et exacte par la désignation officielle de transport et qu'il est convenablement classé, emballé, marqué, étiqueté, placardé et à tous égards bien conditionné pour être transporté conformément aux réglementations internationales et nationales applicables.  <b>À REMPLIR ET SIGNER POUR TOUT ENVOI DE MARCHANDISES DANGEREUSES PAR LA PERSONNE QUI LES PRÉSENTE AU TRANSPORT CONFORMÉMENT AU 5.3.1.6.</b>		
Nom de la société d'empotage		Nom de la société de l'expéditeur		
Nom et qualité du déclarant		Nom et qualité du déclarant		
Lieu de l'empotage du conteneur/véhicule		Lieu et date		
Date de l'empotage				
Signature du déclarant		Signature du déclarant		

Expéditeur	Numéro du document de transport			
	Page 2 de pages		Numéro de référence de l'expéditeur	
	Numéro de réservation		Numéro de référence du transitaire	
Destinataire	Transporteur (à remplir par le transporteur)			
Marques d'expédition	* Nombre et type de colis/	Description des marchandises (n° ONU, désignation officielle de transport, classe et groupe d'emballage)	Masse brute (kg)	Quantité nette d'explosif ( <i>classe 1 seulement</i> )
<p><i>Joindre un ou des feuillets supplémentaires si nécessaire</i></p>				

-----